



## contrat de mariage et patrimoine

Par **huguette1004**, le **03/07/2019** à **16:37**

Bonjour à tous

je suis nouvelle sur le forum et j'ai besoin de votre aide.

je suis divorcée et vie actuellement en concubinage.

je vends mon bien dont je suis l'unique propriétaire.

je souhaite acheter un nouveau bien avec mes fonds propres.

je vais me marier le 16 juillet prochain afin de protéger mon futur conjoint nous avons signé une communauté universelle avec attribution intégrale.

mon notaire demande que la vente de mon appartement soit faite avant le mariage.

malheureusement cela sera impossible en raison des délais bancaires du futur acheteur.

je ne comprends pas l'importance de cette signature (vente de mon appartement) avant le mariage.

merci à tous de m'éclairer sur ce point car je pensais que dans le cas de la communauté universelle tous les biens présents ou à venir, possédés par les époux sont mis en commun quelle que soit la date d'acquisition.

merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **03/07/2019** à **17:00**

Bonjour

Avez vous un ou des enfants ?

Si non, votre notaire veut peut-être vous faire économiser des frais, (taxes d'enregistrement et de publicité foncière) éclairez ce point avec lui !